



Compte rendu du Conseil Régional UNSS du 11 déc 2020

Le conseil régional a été ouvert par Madame Robert, Rectrice de l'Académie de Poitiers qui a réaffirmé sa volonté de faire vivre le sport scolaire, espace fondamental de pratique pour les élèves, malgré ce contexte particulier et difficile, soulignant le remarquable travail des enseignants d'EPS, qui auront réadapté le fonctionnement des AS, proposant une pratique différente, de qualité et permettant au élèves de pratiquer, malgré le cadre très limitant des protocoles sanitaires.

La baisse de l'adhésion des élèves est très marquée (notamment en lycée), et doit nous alerter, mais avec 10 points de baisse par rapport à la même période les années passées, l'académie de Poitiers garde néanmoins une activité importante au regard des autres académies, restant à la 3^è place au niveau national.

Les formes différentes d'organisation ou de pratiques peuvent aussi permettre l'accès à des élèves qui ne venaient pas habituellement dans les AS. L'adhésion et la prise de licence pour chacun d'entre eux est nécessaire pour marquer leur engagement d'une part mais aussi pour les couvrir en cas de problème.

Vincent Michaud, directeur régional UNSS souligne que toutes les AS des établissements publics de l'académie se sont affiliées et que l'activité est importante malgré la période. Les collègues innovant dans leur pratique et les services régional et départementaux proposant des formes de rencontres réduites mais réelles avant les vacances de toussaints puis des défis à distance, dans lesquels des AS se sont engagées. L'écart entre les licences filles et garçon s'est maintenu, mais une perte conséquente est constatée en lycée, due, en grande partie à l'annulation des rencontres inter établissement qui catalysent habituellement les adhésions et l'engagement des plus grands. Un travail important devra être initiés dans la liaison collège - lycée pour faire face à cet éloignement des élèves des terrains du sport scolaire au moment de leur passage au lycée.

Le SNEP FSU Poitiers a insisté sur le fait que pour l'animation des AS, bien que la profession mette les bouchées double, elle rencontre des difficultés, car ce sont les valeurs du sport scolaire qui sont touchées avec la suppression des rencontres et des compétitions directes. Comment continuer à développer la socialisation, le dépassement de soi, la combativité, le respect des règles et des autres ?

Une offre de formation et de pratiques est initiée par le service régional (règlement sportif, organisation d'entraînement, proposition d'un « tour à vélo » au mois de mai dans les académies), des moyens seront mis à dispositions des AS pour qu'elles puissent les investir.

Tout ce travail de fond est à maintenir et garde le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, qui a réaffirmé sa volonté de poursuivre ce partenariat dans les années à venir. Ceci est fondamental pour notre académie, où les rencontres sportives sont conditionnées par l'accès aux transports. Prendre en charge ce coût serait impossible pour les AS qui vont se trouver face à des difficultés de fonctionnement importantes dans les mois qui viennent.

Le sport scolaire, dans l'académie a fait la preuve depuis des années de son dynamisme et de son attractivité. C'est à mettre au crédit de tous les acteurs. La pérennité des Associations Sportives est fondamentale alors que la sédentarité des jeunes s'accroît de façon inquiétante et que les confinements ont induits des comportements préjudiciables à leur santé physique et mentale.

LE SNEP FSU Poitiers a réaffirmé que toutes les forces, les moyens, seront nécessaires à un retour à l'équilibre durant ces prochains mois et années et ainsi, l'importance du recrutement en nombre des professeurs d'EPS, pour couvrir les besoins et assurer la continuité et la pérennité des forfaits dans les établissements scolaires, à hauteur de 1500 postes par an au CAPEPS pendant 6ans .

A ce titre, la pré professionnalisation des étudiants en Master MEEF, sur un tiers temps, l'année du concours, dans le cadre de la nouvelle formation peut poser question. Auront-ils un forfait AS, à quelle hauteur ?

Le corps d'inspection répond que oui, à hauteur d'une heure forfaitaire pour l'année, comme pour les stagiaires issus du concours actuellement.